

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je ne refuse pas de déposer le document, mais avant de décider quoi que ce soit, je crois plus sage d'en discuter avec le ministre pour savoir s'il est d'accord ou non.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, comme le débat tire à sa fin, je crois bien bon de dire au ministre des Postes (M. Lamontagne) qu'il s'est attiré les bonnes grâces des députés de ce côté-ci de la Chambre. J'aimerais le féliciter d'avoir eu le courage de nous faire aujourd'hui cette déclaration, car le gouvernement n'a guère l'habitude d'en faire depuis quelques années.

Ce qui me préoccupe maintenant, ce sont les commentaires du ministre au sujet de ses entretiens avec les usagers de la poste à Toronto. Il faut, bien sûr, l'en féliciter et je suis certain qu'il a consulté ses collègues du cabinet et les fonctionnaires de son ministère. Depuis un an et demi, nous avons demandé plusieurs fois au ministre des Postes de consulter la Chambre des communes, mais jusqu'ici, il n'en a rien fait. Nous lui avons demandé, à plusieurs reprises, de former un comité parlementaire pour étudier le problème des Postes dans son ensemble, et il nous a même dit une fois que, si les difficultés persistaient, il le ferait avec plaisir. Il me semble que les problèmes persistent.

Le ministre des Postes nous arrive aujourd'hui avec des hausses de tarifs qui peuvent ne pas être justifiées mais qui le sont quand même peut-être si, comme il le dit, nous examinons la situation sur le plan international. Le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il refuse d'instituer un comité parlementaire? Est-ce parce que ses collègues du cabinet lui ont déconseillé de le faire ou est-ce parce que ses collaborateurs qui savent que certains rapports pourtant disponibles mais que nous n'avons pas encore vus ne sont guère élogieux à leur endroit, se sentiraient offensés si on les divulguait, ce qui expliquerait alors pourquoi il refuse donc d'instituer un comité?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, la question n'est pas d'instituer un comité parlementaire pour le moment car je ne vois pas comment cela pourrait s'avérer utile compte tenu du fait que d'ici deux semaines, nous allons probablement présenter un bill transformant le ministère des Postes en société de la Couronne. Ce bill sera envoyé devant un comité et les députés auront alors l'occasion de poser toutes les questions qu'il leur plaira de poser. Je suis convaincu que, étant donné la quantité d'études qui ont été faites au ministère des Postes au cours des six ou huit dernières années, en particulier la dernière étude dirigée par M. Darling ainsi que le compte rendu des deux jours de discussion qui ont eu lieu à l'occasion de la conférence des usagers des services postaux, les députés reconnaîtront

alors que l'institution d'un comité parlementaire ne servirait à rien pour l'instant.

M. Halliday: Monsieur l'Orateur, je voudrais voir préciser l'engagement pris par le ministre des Postes et lui demander s'il nous permettra effectivement de faire comparaître tous les témoins que nous aurons choisis devant le comité?

* * *

PÉTITIONS

LA JETÉE À HARBOUR MAIN (T.-N.)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, après avoir en vain essayé de toutes les façons possibles d'obtenir que le gouvernement du Canada décide de construire une jetée dont a grandement besoin la localité portuaire de Harbour Main, à Terre-Neuve, nous avons maintenant recours à cette ultime solution que constitue la présentation d'une pétition à la Chambre. Je présente donc une pétition au nom des résidents du district de Harbour Main, à Terre-Neuve, en demandant instamment au gouvernement de remplacer le quai qui a été détruit par une tempête. Les habitants de cette communauté en ont absolument besoin pour poursuivre la pêche et pouvoir gagner leur vie.

* * *

● (1632)

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 140, 253 et 281.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

MULTICULTURALISME—LES FRAIS DE VOYAGE

Question n° 140—**M. Mitges:**

1. Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1978, quel montant du budget de la Direction du multiculturalisme a servi à couvrir les frais de déplacement a) à Ottawa, b) au Canada, à l'exclusion d'Ottawa, c) à l'étranger?

2. Au sujet des frais de déplacement dans la ville d'Ottawa, combien a-t-on dépensé en frais de taxi?

3. Au sujet des frais de déplacement au Canada, à l'exclusion d'Ottawa, combien a-t-on dépensé au chapitre a) des déplacements inter-cités (billet de train, billet d'autobus, billet d'avion sur vols réguliers, location de voitures et frais de taxi), b) du logement à l'hôtel ou au motel, c) des frais de taxi et de location de voitures (indépendamment des déplacements entre les villes)?

4. A-t-on consacré une somme quelconque du budget de la Direction à la location de voitures et, dans l'affirmative, pourquoi et, dans chaque cas, a) quels ont été les passagers, b) quelle distance a été parcourue, c) combien en a-t-il coûté au gouvernement?